Annonces légales

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Commune de PRÉSENTEVILLERS

PLAN LOCAL D'URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Présentevillers informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressés qu'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 26 octobre 2018. Le PLU a notamment pour objet de définir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N) et de fixer les règles d'occupation du sol dans chacune de ces zones.
Monsieur René BAILLY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.
L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du lundi 26 novembre 2018, à partir de 9 h, au vendredi 28 décembre 2018, jusqu'à 17 h.
Les pièces du dossier sur support papier, les avis des personnes publiques associées consultées après arrêt du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Présentevillers, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public, soit le lundi de 9 h à 13 h, le mardi de 9 h à 11 h, le jeudi de 14h à 17 h 30 et le vendredi de 14 h à 16 h 30. Tous ces documents et les observations émises durant l'enquête seront également mis en ligne sur le site de la commune (www.presentevillers.com) rubrique INFOS PRATIQUES>Plan Local d'Urbanisme et consultables sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouverture de la Maire au public. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier auprès de la mairie de Présentevillers,
Le dossier comprend notamment les informations environnementales, figurant au rapport de présentation et se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale afférent ; le PLU n'est pas soumis *à évaluation environnementale. Chacun* pourra prendre connaissance du projet de PLU et formuler éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Presentevillers, 1 Place du 28 Octobre 1944 - 25550 PRÉSENTEVILLERS, - par courriel à l'adresse suivante : enquete.plu.presentevillers@orange.fr.
La Commune de Présentevillers est l'autorité responsable du PLU. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur Philippe MATHIEU, Maire de PRÉSENTEVILLERS.
Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :
- le lundi 26 novembre 2018 de 10 h à 13 h,
- le samedi 15 décembre 2018 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 28 décembre 2018 de 14 h à 17 h.
À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Présentevillers, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.
Au vu des observations formulées au cours de l'enquête publique et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver le Plan Local d'Urbanisme.
Le rapport du Commissaire Enquêteur sera mis à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site internet de la commune et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À Présentevillers, le 26 octobre 2018
Le Maire, Philippe MATHIEU.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Commune de LONGEVELLE-SUR-DOUBS

PLAN LOCAL D'URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Commune de Longevelle-sur-Doubs informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressés qu'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 29 octobre 2018. Le PLU a notamment pour objet de définir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N) et de fixer les règles d'occupation du sol dans chacune de ces zones.
Madame Sylviane FOURE, secrétaire-comptable, a été désignée Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.
L'enquête publique se déroulera du mercredi 28 novembre 2018 dès 9 h 30 au lundi 7 janvier jusqu'à 17 h.
Les pièces du dossier sur support papier, les avis des personnes publiques associées consultées après arrêt du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Longevelle-sur-Doubs, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Tous ces documents seront également mis en ligne sur le site de la commune (www.longevelle-sur-doubs.fr) rubrique PLAN LOCAL D'URBANISME et consultables sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouverture de la Maire au public.
Le dossier comprend notamment les informations environnementales, figurant au rapport de présentation et se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale afférent ; le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale. Chacun pourra prendre connaissance du projet de PLU et formuler éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Longevelle- sur-Doubs, 5 rue des Écoles 25260 LONGEVELLE-SUR-DOUBS,
- par courriel à l'adresse suivante : mairie.longevelle-doubs@wanadoo.fr.
La Commune de Longevelle-sur-Doubs est l'autorité responsable du PLU. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire de LONGEVELLE-SUR-DOUBS.
Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :
- le mercredi 28 novembre 2018 de 9 h 30 à 12 h,
- le vendredi 14 décembre 2018 de 16 h à 19 h,
- le samedi 22 décembre 2018 de 9 h à 11 h 30,
- le lundi 7 janvier 2019 de14 h à 17 h.
À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Longevelle-sur-Doubs, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.
Au vu des observations formulées au cours de l'enquête publique et des conclusions de Madame le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver le Plan Local d'Urbanisme.
Le rapport du Commissaire Enquêteur sera mis à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site internet de la commune et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À Longevelle-sur-Doubs, le 29 octobre 2018,
Le Maire, Pierre-Aimé GIRARDOT.

AU JARDIN D'EDEN

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue du Petit Marnoux
25320 MONTFERRAND LE CHÂTEAU
828 670 786 RCS BESANCON

Par décision de l'associée unique du 12/10/18, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue du Petit Marnoux 25320 MONTFERRAND LE CHÂTEAU à compter du 12/10/18.
Modification au RCS de BESANCON.

Commune de Bretonvillers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRETONVILLERS

Par arrêté du 29 octobre 2018, le Maire de Bretonvillers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de Bretonvillers.
Les objectifs du projet de P.L.U. sont définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le projet de P.L.U. est soumis à évaluation environnementale.
L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 26 novembre 2018 au vendredi 28 décembre 2018.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet bretonvillers-E-monsite en mairie de Bretonvillers aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie.
Elles pourront également être adressées au commissaire-enquêteur par voie électronique via le site internet bretonvillers-E-monsite ou par courrier en mairie.
Le président du tribunal administratif de Besançon a désigné Mme Comte en qualité de commissaire-enquêteur.
Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Bretonvillers les lundi 26 novembre 2018 de 13 h à 16 h, samedi 8 décembre 2018 de 10 h à 12 h et jeudi 27 décembre 2018 de 13 h à 16 h.
Au terme de l'enquête publique le projet de P.L.U. sera soumis au Conseil Municipal pour approbation tel que présenté dans le dossier soumis à l'enquête publique et éventuellement modifiés pour prendre en compte les avis qui ont été joints au dossier de P.L.U., les observations du public et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie Bretonvillers, en préfecture et sur le site internet bretonvillers-E-monsite pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Les informations relatives au dossier de P.L.U. pourront être obtenues en mairie de Bretonvillers

Fait à BRETONVILLERS, le 29/10/2018,
le Maire de Bretonvillers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMUNES DE BANNANS ET LA RIVIERE-DRUGEON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA « LOI SUR L'EAU » (IOTA) RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION DU RUISSEAU DU GOUTEROT

La demande d'autorisation environnementale IOTA présentée par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHD) pour le projet de restauration du ruisseau du Gouterot, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 26 novembre 2018 à partir de 9 h au 10 décembre 2018 jusqu'à 19 h sur les communes de Bannans et La Rivière-Drugeon.
Monsieur Christian GIRARDI, retraité de la fonction publique, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier non soumis à étude d'impact, comporte une note de présentation non technique, une présentation détaillée du projet et une étude d'incidence.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de :
• Bannans (19, rue Laurent Troutet – 25560 BANNANS) le lundi de 17 h à 19 h et le jeudi de 15 h à 17 h,
• La Rivière-Drugeon (8, rue Charles le Téméraire – 25 560 LA RIVIERE-DRUGEON) le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.
En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.
Les observations éventuelles pourront être formulées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Bannans et La Rivière-Drugeon ou adressées directement par écrit à la mairie de Bannans (siège de l'enquête), à l'attention de M. Christian GIRARDI, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique du 26 novembre 2018 à partir de 9 h au 10 décembre 2018 jusqu'à 19 h à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Restauration du Gouterot).
Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitée).
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
• à la mairie de Bannans le lundi 26 novembre 2018 de 17 h à 19 h,
• à la mairie de La Rivière-Drugeon le samedi 8 décembre 2018 de 10 h à 12 h.
Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de : M. Jean-Noël RESCH (SMMAHD – Tél : 03.81.39.85.26 ou par mail : jn.resch@smmadh.fr)
Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur recevra, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs les registres et ses pièces annexes, accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées.
Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, aux maires de Bannans et La Rivière-Drugeon et au président du SMMAHD pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale IOTA.
Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur, Christian HAAS

COMMUNE DE LA LONGEVILLE

AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE PROJET D'ACQUISITION D'IMMEUBLES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE LA GARE

Il sera procédé, du 26 novembre à partir de 10 h au 10 décembre 2018 jusqu'à 16 h, sur le territoire de la commune de La Longeville :
- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de travaux d'aménagement de la voirie rue de la gare ;
- à une enquête parcellaire conjointe destinée à délimiter le périmètre des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet et à déterminer les propriétaires réels de ces immeubles.
Monsieur Hervé ROUECHE, géologue, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
En cas d'empêchement de M. ROUECHE, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.
Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de La Longeville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, sous réserve de dispositions particulières :
- lundi de 14 h à 18 h,
- mardi de 9 h à 12 h,
- vendredi de 14 h à 17 h,
- samedi de 9 h à 11 h 30.
Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées directement, par écrit, à la mairie de La Longeville (12, route des Chalets – 25650 La Longeville), à l'attention de M. Hervé ROUECHE, commissaire enquêteur, qui les annexera aux registres d'enquêtes.
Elles pourront également être transmises par voie électronique durant cette même période à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Voirie La Longeville).
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Longeville :
- lundi 26 novembre 2018 de 10 h à 12 h,
- mardi 4 décembre 2018 de 13 h 30 à 15 h 30,
- lundi 10 décembre 2018 de 14 h à 16 h.
A l'issue des enquêtes, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie de La Longeville, ainsi qu'à la préfecture du Doubs (bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques).
S'agissant de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de travaux d'aménagement de la voirie rue de la gare, le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier et le registre accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet du Doubs.
En ce qui concerne l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, l'ensemble du dossier au préfet du Doubs, accompagné de son avis sur l'emprise du projet et du procès-verbal de l'opération.
La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L311-1, L311-2, L311-3 et R311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :
« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation (article L311-1).
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes (article L311-2).
Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité. » (article L311-3).
« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes » (article R311-1).

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur, Christian HAAS.

Constitution par ASSP le 06/09/2018 de la SCI : SCI BARBIER-ULIVASTRI Capital : 4 €. Siège : 11 rue du Château d'eau, 25720 Avanne Aveney. Objet : L'acquisition et/ou gestion de biens immobiliers en vue de location non-meublée et accessoirement meublée. Gérance : BARBIER Mathieu - bd de la Forêt 3, 1009 Pully suisse ; Durée : 99 ans. Au RCS de BESANCON.

Bulletin d'abonnement à retourner à la Terre de chez nous
130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 BESANÇON cedex - Tél. 03 81 65 52 03

NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
.....
CODE POSTAL ..... VILLE .....
TÉL. ..... PROFESSION .....

FAIT LE ..... À .....
SIGNATURE

Je choisis la formule suivante : (TVA à 2,10 %)

❑ Je souhaite une facture acquittée

❑ 6 mois d'abonnement (sans cahier agricole) pour 41 € TTC. (26 numéros + 1 petite annonce gratuite).
❑ 1 an d'abonnement (sans cahier agricole) pour 76 € TTC. (52 numéros + 2 petites annonces gratuites).
❑ 1 an d'abonnement + le cahier agricole pour 113 € TTC. (52 numéros + 2 petites annonces gratuites).
❑ 2 ans d'abonnement (sans cahier agricole) pour 147 € TTC. (104 numéros + 4 petites annonces gratuites).
❑ 1 an d'abonnement étranger pour 119 € TTC. (52 numéros + 2 petites annonces gratuites).

la Terre de chez nous
L'ACTUALITÉ DE VOTRE DÉPARTEMENT FRANCHE-COMTÉ • BELFORT
SOCIÉTÉ COMTOISE D'EDITION ET D'INFORMATION 130 BIS RUE DE BELFORT
BP 939 - 25021 BESANCON CEDEX TÉLÉPHONE 03 81 65 52 00 - TÉLÉCOPIE 03 81 50 07 43
Site internet www.laterredechezmoi.com - Email terre.de.chez.moi@wanadoo.fr
SAS au capital de 49 000 Euros, d'une durée de 50 années à compter de son immatriculation au RCS constituée de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles, représentée par son président, Philippe Monnet
ISSN 0242-147X - N° de commission paritaire : 0323 C 84038 Tirage moyen hebdomadaire : 4 273
Directeur de la publication : Philippe Monnet
Directeur administratif : Thibaut Pernet
Rédacteur en chef : Ludovic Barbarossa
Rédacteurs : Alexandre Coronel, Jérôme Demay, Dominique Guillemant, Clément Peret, Laurent Personnat
Maquettiste, secrétaire de la rédaction : Corinne Jolint, Chantal Larochle, Audrey Vougnon
Comptabilité : Patricia Lakbaci
Responsable de la gestion administrative : Laurence Begoix
Publicité locale et régionale : au journal
Publicité nationale : Top Agri - Interagri, 8 cité Paradis 75010 Paris, Tél. 01 40 22 70 49
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales pour le Doubs et le Territoire de Belfort
Crédit Agricole 251 3062 4010 - Impression : IMPRIMERIES FCI - 42 Rue de Chevigny 21130 AUXONNE - N° 3776 - VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 - Dépôt légal n° 225 Novembre 2018
Avec ce numéro, le supplément "L'actualité agricole" réservé uniquement à nos abonnés
Toute reproduction de textes, photos ou dessins est interdite sans l'autorisation expresse du Directeur de la Publication. Les manuscrits et autres documents insérés ou non ne sont pas rendus. Les documents transmis par un annonceur au journal pour une publicité sont gardés libres de tous droits par l'annonceur. Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Certification PEFC. Origine du papier : Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier CPM porteur de l'écolabel européen sous le numéro FI/37/001. Eutrophisation PTot 0,011 kg/t
2017